

**REGIE VIENNE NUMERIQUE**

**DELIBERATION du**  
**CONSEIL d'ADMINISTRATION**  
N°2022/04

Séance du 08/03/2022

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE CESSION DES ELEMENTS DE RESEAU PRE-BLOM A LA SOCIETE ORANGE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 08/03/2022, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE :**

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer l'avenant n°1 au contrat de cession des éléments de réseau Pré-Blom, joint en annexe, permettant le transfert de propriété des actifs construits pour le raccordement de sites prioritaires sur la Zone Arrière du Nœud de Raccordement Optique (ZANRO) de PAYRE (86PAY), ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de la cession prévue audit avenant ;**
- **de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public des actifs, objet de l'avenant n°1 précité ;**
- **de transférer la propriété des actifs correspondants, listés en annexes de l'avenant n° 1 précité, à Orange SA ;**
- **d'inscrire la recette liée à cette cession au chapitre 70.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé